



# ALBERT

Les étangs du Vélodrome

Place Emile Leturcq - Mairie d'Albert - ALBERT

Tél. : 06-17-62-97-35 (tel:06-17-62-97-35) - Fax : 06-17-62-97-35 - Email : laurentfroidure@free.fr (mailto:laurentfroidure@free.fr)

<http://aappma-albert.wifeo.com/> (<http://aappma-albert.wifeo.com/>)

**Fiche AAPPMA**



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

## Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 12 kms  
- L'Ancre

Etangs : 4.5 hectares  
- Etang du vélodrome  
- Nouvel étang

## Membres du bureau

### Président

FROIDURE Laurent

### Vice-Président

CARON Jacky

### Trésorier

COGNET Didier

### Secrétaire

LEGRAND Maxime

## Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés
- Pêche à la carpe de nuit

## Services

Toilettes

Ponton personne mobilité réduite

Document non contractuel - Edité le 24/11/2024

## Présentation

L'association de pêche d'Albert dispose du droit de pêche sur "les étangs du Vélodrome", ainsi que sur la rivière Ancre, classée en première catégorie piscicole.

Vous trouverez un camping à proximité immédiate de ces parcours de pêche. A signaler que le site des étangs a été aménagé et permet d'offrir une promenade aux accompagnateurs.

L'association propose tous les types de pêche : pêche aux blancs, pêche aux carnassiers, pêche à la truite, pêche à carpe et pêche à carpe de nuit.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'association.

## Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	110.00€	91.00€	26.00€	40.00€	7.00€	14.00€	35.00€
<b>OPTIONS</b>							
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-

\* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

## Dépositaires

**Bricomarché - Mr Godefroy** - 37, du 11 novembre - 80300 Albert - 03-22-74-69-25

## Règlement

**De l'ouverture à la fin du mois de juin** : les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

**Tous les jours du 1er juillet à la fermeture légale (voir arrêté préfectoral).**

*Les lâchers de truites seront indiqués par affichage sur les panneaux d'informations aux étangs.*